



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lettres et sciences humaines

Question écrite n° 59998

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la préparation du CAPES d'occitan. Seuls les IUFM de Montpellier, Toulouse et Aix - Marseille assurent une préparation du CAPES d'occitan, oubliant ainsi l'Aquitaine. Cet état de fait est très pénalisant pour les Aquitains désireux de promouvoir l'essor de la culture et de la langue gasconne. Il lui demande en conséquence s'il peut être envisagé de mettre en place une préparation au CAPES externe et interne d'occitan à l'IUFM d'Aquitaine.

Texte de la réponse

Reponse. - De manière générale, pour toutes les formations en IUFM, le nombre de sites est défini en fonction des besoins de recrutement d'enseignants, exprimés par le nombre de postes offerts aux concours. Pour la création à la session 1992 d'un CAPES d'occitan - langue d'oc, le nombre de postes offerts a été de quatorze au total - (sept pour le concours externe, sept pour le concours interne). La carte des formations pour 1992-1993 prévoit trois sites de formation pour ce concours : les IUFM de Montpellier et Toulouse où cette préparation existait déjà en 1991-1992, et celui d'Aix-Marseille. Ce dispositif paraît très largement suffisant pour permettre de couvrir les besoins de recrutement, quelle que soit l'évolution du nombre de postes offerts au prochain concours. Cela étant, il convient de souligner que la carte des formations est un document d'information, à destination des étudiants, qui donne la liste des formations en IUFM reconnues par le ministère de l'éducation nationale et de la culture et donc prises en compte pour le financement de ces établissements. Dans le cas où un nombre significatif d'étudiants souhaitent suivre une formation non prévue dans l'actuelle carte de formations, l'IUFM a toujours la possibilité, du fait de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur, de mettre en place cette formation en la finançant sur fonds propres, en convention avec les universités intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59998

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3092